



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

En vertu de la Loi 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français, sanctionnée le 1^{er} juin 2022, la Municipalité d'Armagh confirme qu'elle n'a aucun poste au sein de l'organisation, qui exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que le français.

DONNÉ à Armagh, ce 30^e jour de mai 2024.

Sylvie Vachon
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS ci-annexé, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 30^e jour de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour de mai 2024.

Sylvie Vachon
Directrice générale et greffière-trésorière